

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	28 (1957)
Heft:	9
Artikel:	L'émetteur des Ordons servira de trait d'union entre la Romandie et la Suisse d'outre-Sarine
Autor:	Erard, Francis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-825324

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'elles sont tenues d'agrandir leur établissement, elles peuvent le faire plus aisément avec le concours accru de l'Etat. Les charges sont mieux réparties entre toutes les communes intéressées et l'Etat. Les communes établissent leurs budgets sur des bases solides.

3. L'Etat contribue mieux que jusqu'à présent au développement des écoles secondaires en versant des subventions plus importantes pour la construction et l'agrandissement des bâtiments, en prenant à sa charge aussi la part des contributions des communes à faible capacité financière aux frais d'exploitation de l'école secondaire de leur giron.
4. Le droit aux études pour tous les enfants aptes à fréquenter l'école secondaire devient une réalité.

Au passif de cette conception, on pourrait inscrire le fait que les parents ne peuvent plus choisir l'école secondaire à laquelle ils désirent confier leurs enfants. Dans notre esprit cette liberté subsiste. Mais un enfant ne pourrait être admis dans une autre école secondaire que celle de son giron qu'à la condition qu'il y ait de la place, et les parents auraient à payer un écolage.

Nous pensons avoir esquissé ainsi un système qui assurerait à tous les enfants l'accès de l'école secondaire publique, à des conditions égales pour tous les candidats du giron d'une école secondaire.

René STEINER.

Inauguré ce printemps sur l'un des derniers promontoires du Jura bernois

L'émetteur des Ordons servira de trait d'union entre la Romandie et la Suisse d'outre-Sarine

Le 17 décembre 1955, l'émetteur à ondes ultra-courtes des Ordons, situé dans le massif des Rangiers, déversait en terre jurassienne, les ondes de Sottens par le nouveau système de fréquence modulée. Ce fut un heureux événement, accueilli avec joie dans le Jura bernois. Cependant, son inauguration officielle ne s'est déroulée que ce printemps, le samedi 11 mai très exactement, afin qu'elle coïncide avec la réunion annuelle de la Fondation romande de radiodiffusion, organisée par l'active Section jurassienne de la FRR, qui s'est déroulée la veille à Porrentruy.

Les raisons de cette construction

Les caprices des lois de la propagation des ondes radiophoniques placent le Jura bernois, par rapport à Sottens, dans une zone de réception défavorable, lorsque la nuit est tombée. De nombreux messages provenant d'auditeurs jurassiens en témoignent. Le premier remède apporté à cette situation fut l'introduction de la télédiffusion à Porren-

truy en octobre 1937. Mais c'était là un remède qui assurait une réception convenable des programmes des studios romands à un petit nombre d'auditeurs seulement. D'autres solutions se révélaient indispensables. Le Jura bernois n'est d'ailleurs pas la seule région de Suisse romande à souffrir de cet état de choses. Le Valais connaît ou connaît les mêmes difficultés. La mise en service du relais sur ondes moyennes de Sottens sur les régions montagneuses fut envisagée. Mais les expériences faites à Savièse, entre autres, firent renoncer à ces projets. Heureusement, comme dans le « Candide » de M. de Voltaire, tout finit par s'arranger dans le meilleur des mondes de la technique possible. La modulation de fréquence sur ondes ultra-courtes apporte à notre pays une solution au problème de la diffusion des programmes des studios nationaux dans chaque région linguistique. L'émetteur des Ordons est un des quarante-huit émetteurs à modulation de fréquence qui sont ou qui vont être édifiés dans notre pays. Après avoir longtemps souffert d'une situation désagréable, le Jura bernois est doté aujourd'hui d'un émetteur moderne et bénéficie de la technique la plus parfaite de diffusion des programmes sonores.

La manifestation d'inauguration

C'est au pied même de l'antenne du nouvel émetteur que se déroula la cérémonie d'inauguration, marquée par trois discours. M. le Dr Virgile Moine, conseiller d'Etat bernois et directeur de l'instruction publique, apporta le salut du gouvernement et souhaita la bienvenue aux nombreuses personnalités présentes, parmi lesquelles figuraient MM. Oguey, président du Conseil d'Etat vaudois, Borel, ancien conseiller d'Etat de Neuchâtel, Punter, représentant de la SSR, Keil, de la Direction générale des PTT, Faivet et Gressot, préfets de Delémont et de Porrentruy, Reusser, président de l'ADIJ, Rebetez, président de l'Emulation, Parietti, maire de Porrentruy, Jobé, président du tribunal, les autorités ecclésiastiques et les membres du comité directeur de la FFR, etc. Au cours d'une remarquable allocution, M. Moine, souligna tout d'abord la mission et le but du nouvel émetteur qui fera vibrer le Jura avec le reste du pays, et qui prolongera en quelques sorte, le rôle de premier plan joué au cours des siècles par la région des Ordons. Le directeur de l'instruction publique démontra avec précision que l'on peut considérer l'arête des Ordons comme le point central de l'Europe puisqu'à ses pieds s'étend d'un côté la Rhodanie et de l'autre côté, la Rhénanie. Dans sa péroraison, M. Moine souhaita que le nouvel émetteur constitue un nouveau trait d'union entre l'Ajoie, le Jura et la patrie commune et qu'il contribue à l'éducation civique et morale de la jeunesse. Succédant à M. Moine, M. Jean-Pierre Méroz, directeur de Radio-Lausanne, exprima tout le plaisir qu'il éprouvait à inaugurer ce nouvel émetteur et dit en substance : « La station des Ordons constitue, selon une formule qui est chère à Radio-Lausanne, un « maillon de la chaîne », des émetteurs suisses. Et si nous sommes heureux d'inaugurer cet émetteur, c'est parce que des liens nombreux et amicaux nous unissent au Jura bernois depuis de nombreuses années. Le Jura fait partie de la Fondation romande de radiodiffusion dès sa création. Et nous savons combien ce pays demeure fortement attaché à la Suisse romande, dont il est un des

Chaque jour
à la première heure
paraît

LE DÉMOCRATE

miroir fidèle de la vie jurassienne



L'équipement moderne et les importantes
installations de l'

IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE S. A.

à Delémont, sont à la disposition des administrations, industriels et particuliers pour la confection rapide de prospectus illustrés, brochures et imprimés de tous genres.

Offres et projets sans engagement.



Si douces,
bien bourrées, légères et aromatiques,
avec un filtre digne de confiance!

Telles sont les

PARISIENNES

FILTRE

*dans leur nouvel emballage
provenant de la nouvelle
fabrique de cigarettes F.J. Burrus & Cie à Boncourt,
la plus belle et la plus moderne loin à la ronde.*



éléments, vif, vivant et vivace. L'émetteur des Ordons lui a donné une voix. La voix du Pays romand tout entier, devenu plus proche et plus perceptible, non seulement dans l'Ajoie et à Delémont, mais encore en Suisse alémanique et dans de nombreuses parties de ce pays voisin et ami, la France. En effet, l'émetteur des Ordons, dès sa mise en service, a réuni un cercle d'auditeurs qui va bien au-delà de toutes les prévisions qui avaient été faites. Et son don d'ubiquité s'étend jusqu'à Zurich, où les auditeurs romands ont accueilli avec joie sa mise en service. Il en est de même pour les villes de Bâle, de Berne et pour une grande partie de la Suisse alémanique. De plus, il est réjouissant de constater que de nombreux auditeurs français écoutent les Ordons. Ces auditeurs sont heureux de trouver un programme de leur langue diffusé avec une qualité sonore qui les surprend agréablement. Et c'est ainsi que l'émetteur des Ordons prend une signification très particulière dans ce pays d'Ajoie situé à mi-chemin de la Haute Borne et des Rangiers, à proximité de la fameuse sentinelle, qui rappelle tant de souvenirs à ceux qui ont connu la mobilisation de 1914/1918. Il est en quelque sorte, lui aussi, une sentinelle culturelle et en même temps un trait d'union entre la Franche-Comté et notre pays. Sur le plan de la diffusion, de la pensée et de l'expression, il constitue un des éléments qui joue, à la mesure de sa puissance rayonnée et de son antenne omnidirectionnelle, un rôle utile dans le cadre de la communauté des programmes de langue française, qui groupe la France, la Belgique et notre Suisse romande.

Enfin, M. Klein, de la Direction générale des PTT, apporta le salut de l'administration fédérale et insista sur les efforts qu'elle a déployés et qu'elle déploiera encore pour améliorer sans cesse, les conditions d'écoute radiophonique dans toutes les régions du pays ; il annonça à propos que la fréquence de l'émetteur des Ordons passera prochainement de 97,5 mc/s. à 94,7 mc/s., ce qui rendra possible, sa réception en Suisse alémanique, à Bâle et à Zurich principalement. On entendit encore M. le pasteur Kohler ainsi que le doyen Fleury de Delémont qui procéda à la bénédiction solennelle de l'émetteur. Une réception suivit à Saint-Ursanne ; elle mit un terme heureux à cette journée d'inauguration de l'émetteur des Ordons, parfaitement organisée, avec le concours des autorités locales et régionales, par la section jurassienne de la FFR et en particulier par son président, M. Perrenoud, qui a droit à ce titre et à tant d'autres, aux plus vifs remerciements de tous les participants.

On ne saurait à première vue, saisir toute l'importance que revêtira le nouvel émetteur radiophonique à ondes ultra-courtes des Ordons qui vient d'être inauguré sur l'un des derniers promontoires du Jura. Primitivement destiné à améliorer les programmes de Sottens dans le Jura bernois, il servira aussi de trait d'union entre le Jura et la Suisse romande d'une part, et entre la Suisse allemande d'autre part. Dès lors, on saisit toute la signification de la mission de l'émetteur jurassien. Puisse-t-il contribuer dans la mesure de ses moyens à combler le fossé séparant nos deux grandes régions linguistiques du pays en apportant une voix objective et amicale de la Romandie en Suisse d'outre-Sarine. Souhaitons qu'en des temps si mouvementés, l'émetteur des Ordons ne diffuse de sa majestueuse antenne, que des messages d'amitié et de paix.

Francis ERARD